







Du 25 au 29 octobre et du 1er au 5 novembre 2021

Sainte-Maxime
Complexe sportif des Bosquettes

Partenaires institutionne











Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) est le diplôme du nageur sauveteur.

Le B.N.S.S.A. permet de surveiller des plages publiques ou privées, des piscines privées, et d'assister le Maître Nageur Sauveteur (BPJEPS AAN) dans la surveillance des piscines publiques.



Tests de présélection : octobre 2021 100 mètres avec 2 x 15 m en apnée 250 mètres Palmes, Masques, Tubas (PMT)

Contenu de la formation :

Dossier d'inscription sur competences-sport83.fr

PSE 1 : Prévention et Secours en Equipe 1^{er} niveau La réglementation des baignades et postes de secours **Epreuves physiques :**

Parcours de sauvetage aquatique de 100 mètres avec 2 x 15 m en apnée Parcours de sauvetage avec Palmes, Masques, Tubas de 250 mètres Porter Secours à une personne en milieu aquatique

81h de formation (11 jours) - 580€* (PSE 1 inclus)

Prérequis:

- Être âgé de 17 ans minimum.

 <u>Attention</u>: le diplôme ne sera délivré que le jour des 18 ans.
- Disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991.
- Avoir une bonne condition physique et savoir nager.

Option:

BNSSA sans PSE 1 : 42h - 290€ Recyclage BNSSA : 10h - 100€

L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents au CDOS du Var. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale



Compétences-Sport 83

Maison des Sports du Var - Imm. Le Rond-Point 133, Boulevard Général Brosset- 83200 TOULON 04 94 46 01 92 - acdos@cdos83.fr - www.competences-sport83.fr

FNMNS

organisme de formation

s'engage à verser une prime de 200€ pour tout stagiaire s'engageant avec lui

pour la saison estivale 2022.



